



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/C.5/46/14  
2 octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

Quarante-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 106 de l'ordre du jour

**BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991**

**Création d'un centre d'information des Nations Unies  
à Windhoek**

**Organisation de réunions d'information en complément  
de la tournée des journalistes en Namibie**

**Rapport du Secrétaire général**

**A. Création d'un centre d'information des  
Nations Unies à Windhoek**

1. Aux paragraphes 21 et 23 de la section I de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétaire général de faciliter la création rapide d'un centre d'information à Windhoek et l'a prié également de lui présenter, lors de sa quarante-sixième session, un rapport à ce sujet.

2. Le 21 août 1991, un accord avec le pays hôte a été signé au Siège par des représentants du Gouvernement namibien et de l'ONU. Des négociations se déroulaient au Siège et à Windhoek depuis mars 1991. Les entretiens sur la question des locaux à usage de bureaux destinés au centre d'information et sur le choix et la nomination d'un directeur du centre doivent s'achever prochainement. Le Centre d'information des Nations Unies à Windhoek devrait devenir opérationnel avant la fin de l'année 1991.

**B. Organisation de réunions d'information au début de 1991  
en complément de la tournée des journalistes en Namibie**

3. Aux paragraphes 22 et 23 de la section I de sa résolution 45/248 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général : a) d'organiser des réunions d'information à l'intention des organisations non gouvernementales,

des médias et des milieux d'affaires, en complément de la tournée des journalistes en Namibie, et b) de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-sixième session, un rapport à ce sujet.

4. Au lieu des réunions d'information mentionnées ci-dessus, l'ONU a organisé du 29 avril au 3 mai 1991 à Windhoek un séminaire sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, parrainé conjointement par le Département de l'information du Secrétariat et par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) (cette dernière étant responsable des arrangements administratifs). Des crédits d'un montant de 152 000 dollars provenant des fonds extrabudgétaires de l'ONU ont été affectés à ce programme et alloués à l'Unesco pour couvrir notamment les frais de voyage et de subsistance des participants invités au titre des organes d'information. La part des coûts du séminaire imputable au budget ordinaire comprenait des crédits destinés à couvrir les frais de voyage et de subsistance d'un certain nombre d'agents auxiliaires du Département de l'information (40 800 dollars) ainsi qu'une contribution de 18 000 dollars aux dépenses du séminaire. Les coûts ainsi imputés au budget ordinaire, d'un montant total de 58 800 dollars, ont été couverts sur le solde de l'allocation de crédits révisée que l'Assemblée générale avait approuvée pour la période 1990-1991 en vue de l'achèvement des activités d'information concernant la Namibie.

-----